



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général, de la municipalité d'Albanel, que :

Le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 341, rue de l'Église.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Jacques Aubut concernant la marge arrière de son garage au 204, avenue Thibeault.

L'acceptation de la demande aurait pour effet d'autoriser que le garage puisse demeurer à une distance de 0,8 mètre de la ligne arrière, alors que le Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge arrière de 1 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 16 SEPTEMBRE 2025.

DANIEL PAINCHAUD, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, directeur général de la municipalité d'Albanel, demeurant à Normandin, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 16 septembre 2025, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 septembre 2025.

Greffier-trésorier